



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mars 2014

Original : français

Lettre datée du 11 mars 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la communication ci-jointe, datée du 6 mars 2014, du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Anders Fogh Rasmussen, transmettant le rapport sur le progrès des opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, pour la période allant du 1^{er} novembre 2013 au 31 janvier 2014 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

**Lettre datée du 6 mars 2014 adressée au Secrétaire général
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité
de l'Atlantique Nord**

[Original : anglais]

En application des résolutions [1386 \(2001\)](#) et [2120 \(2013\)](#), vous trouverez ci-joint un rapport sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité pour la période allant du 1^{er} novembre 2013 au 31 janvier 2014 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir le communiquer au Conseil de sécurité.

(*Signé*) Anders Fogh **Rasmussen**

Pièce jointe

Rapport trimestriel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force internationale d'assistance à la sécurité

I. Introduction

Vue d'ensemble

1. Soumis en application de la résolution 2120 (2013) du Conseil de sécurité, le présent rapport a pour objet de rendre compte au Conseil de sécurité des progrès réalisés par la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dans l'accomplissement de sa mission au cours de la période allant du 1^{er} novembre 2013 au 31 janvier 2014.
2. La FIAS a continué d'apporter son concours au Gouvernement afghan tout au long de la période considérée, en application des résolutions du Conseil de sécurité.
3. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) se félicite qu'un grand nombre d'États Membres de l'ONU continuent de soutenir cette mission, car cela demeure indispensable à son succès.
4. La campagne de la FIAS vise à préparer les Forces nationales de sécurité afghanes à assumer entièrement la responsabilité en matière de sécurité d'ici à la fin de 2014. La dotation des Forces est pratiquement terminée, mais les progrès accomplis ne permettent pas encore une complète autonomie. La FIAS a réorienté ses efforts en faveur des perspectives à long terme des Forces de sécurité afghanes et cherche à combler les lacunes qui demeurent en termes de capacités dans des domaines essentiels tels que l'aviation, le renseignement et la logistique.
5. Depuis le dernier rapport, les Forces de sécurité afghanes ont continué de bénéficier d'une réputation généralement bonne auprès de la population, qui estime que les Forces nationales sont capables d'assurer la sécurité du pays, mais qu'elles ont encore besoin de l'aide de la coalition.
6. Les Forces de sécurité afghanes continueront de montrer qu'elles sont en mesure d'assurer la sécurité lors des élections à venir et de la transition politique. Au cours de la période considérée, elles ont montré qu'elles pouvaient assurer la sécurité du peuple afghan lors d'événements à fort retentissement, tels que la Loya Jirga qui s'est réunie en novembre 2013.
7. Des progrès ont été faits en ce qui concerne le développement des institutions, des systèmes et des mécanismes nécessaires pour soutenir une armée et une force de police modernes et professionnelles. Au niveau du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur, la FIAS s'attache en particulier à œuvrer dans les domaines suivants : planification, programmation, budgétisation, acquisition et main-d'œuvre.
8. Dans l'ensemble, le redéploiement de la FIAS reste en bonne voie. Les activités de redéploiement se font notamment par les voies de communication terrestres dans la zone d'opérations. Grâce aux démarches diplomatiques entreprises par le quartier général de l'OTAN, des accords de transit ont été signés avec les pays limitrophes, permettant ainsi de garantir que les voies de communication terrestres sont accessibles dans le nord et dans le sud aux fins du redéploiement.

Effectifs de la FIAS

9. Au 31 janvier 2014, la FIAS comptait un peu moins de 60 000 militaires dans la zone d'opérations, fournis par 28 pays membres de l'OTAN et 21 pays non membres (partenaires). La FIAS s'emploie actuellement à redéployer ses troupes compte tenu des réductions d'effectifs et à se préparer en vue de la mission qui pourrait être la sienne après 2014 si l'Afghanistan signe un accord bilatéral avec les États-Unis et la convention sur le statut des forces de l'OTAN.

Victimes au sein de la FIAS

10. Depuis que les Forces de sécurité afghanes ont pris la direction principale des opérations de sécurité au niveau national, le nombre des victimes parmi les militaires de la FIAS n'a cessé de diminuer. Il a baissé d'environ 50 % au cours de la période considérée.

Victimes civiles

11. Au cours de ce trimestre, le nombre des victimes civiles imputables aux insurgés a augmenté par rapport à la même période en 2013. La grande majorité des victimes civiles sont le fait d'attaques aveugles perpétrées par les insurgés au moyen d'engins explosifs improvisés et d'attaques complexes, y compris les attaques spectaculaires qui se sont produites à Kaboul au début de 2014.

12. Réduire au minimum le nombre des victimes civiles demeure un objectif primordial tant pour la FIAS que pour le Gouvernement afghan. Celui-ci a mis en place des mesures pour recenser les victimes civiles et en réduire le nombre. La FIAS continue de concourir à cet objectif, en encadrant et suivant la mise en œuvre d'un dispositif visant à réduire le nombre de victimes civiles afghanes.

13. Le nombre des victimes civiles imputables à la FIAS n'a cessé de diminuer depuis que les Forces de sécurité afghanes ont pris la direction principale des opérations de sécurité au niveau national. La FIAS et les Forces nationales ont continué à œuvrer de manière concertée pour réduire au minimum le nombre de victimes civiles en révisant les directives et procédures opérationnelles et en favorisant la transparence. La FIAS a aidé les Forces nationales à renforcer leurs capacités de mener des opérations efficaces visant à lutter contre l'emploi d'engins explosifs improvisés.

Transition

14. La transition devrait s'achever comme prévu en 2014. Les Forces de sécurité afghanes ont planifié et exécuté la majorité des opérations qui se sont déroulées au cours de la période considérée, la FIAS leur apportant l'appui qu'il leur fallait lorsqu'elles en faisaient la demande. Elles ont également facilité l'exercice d'inscription sur les listes électorales et ainsi préparé le terrain en vue des prochaines élections.

II. Situation en matière de sécurité

15. À la fin de 2013, les insurgés n'avaient pas réussi à atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Le nombre des attaques ennemies enregistrées en 2013 a été légèrement inférieur à celui enregistré l'année précédente. Si les commandements

régionaux est, nord, centre et ouest ont constaté une légère augmentation du nombre d'attaques ennemies au cours de la période considérée, les commandements régionaux sud et sud-ouest ont, quant à eux, continué d'enregistrer une diminution de ces attaques au cours de ce trimestre par rapport à la même période l'année dernière. Les Forces de sécurité afghanes sont par ailleurs parvenues à assurer la sécurité de la plupart des agglomérations.

16. Les insurgés tentent toujours de commettre des attentats à fort retentissement à Kaboul et la menace d'attaques spectaculaires demeure élevée. Cela dit, les mesures mises en place par les Forces de sécurité afghanes en novembre 2013 pour assurer la sécurité de la Loya Jirga montrent qu'elles ont la capacité de déjouer les opérations des insurgés, ce qui laisse présager qu'elles pourront assurer la sécurité lors des élections.

III. Forces nationales de sécurité afghanes

17. Depuis le dernier rapport, la professionnalisation des Forces de sécurité afghanes a progressé. Elles ont pris la direction principale des opérations de sécurité au niveau national et devraient pouvoir assumer entièrement cette responsabilité d'ici à la fin de 2014. Elles n'ont cessé de faire leurs preuves, démontrant leur cohésion et leur volonté d'assurer seules la sécurité.

18. Le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur ont également fait des progrès en matière d'exécution du budget et de respect du principe de responsabilité, mais ils ont besoin d'une assistance supplémentaire pour ce qui des fonctions d'appui, notamment la logistique et la gestion des locaux. Quant aux Forces de sécurité afghanes, elles ont encore besoin d'un appui essentiel dans les domaines de l'aviation, des activités de renseignement et des opérations spéciales.

19. Les institutions afghanes chargées de la sécurité et les Forces de sécurité afghanes continuent de compter sur l'appui de la FIAS pour remédier aux principales lacunes en matière de développement. Au niveau ministériel, les lacunes se situent dans les domaines suivants : logistique; acquisition et gestion financière; politiques et plans stratégiques; et gestion des ressources humaines. Au niveau des Forces de sécurité afghanes, les lacunes se situent dans les domaines suivants : opérations de lutte contre les engins explosifs improvisés; services médicaux; coordination et administration des services d'appui à la lutte contre les incendies; et capacités pour les opérations spéciales, y compris la lutte antiterroriste.

20. En règle générale, les Afghans continuent de percevoir les Forces de sécurité afghanes comme une institution capable d'assurer leur sécurité. D'après des enquêtes faites récemment, le sentiment de sécurité des Afghans n'a pas évolué par rapport aux périodes précédentes. Cela dit, si la façon dont les Afghans les perçoivent n'évolue pas, un peu plus de la moitié des personnes interrogées estiment que les Forces nationales ont les capacités qu'il faut, mais qu'elles manquent de moyens.

IV. Interaction civilo-militaire

Appui à la gouvernance

21. L'OTAN a continué de collaborer activement avec l'ensemble de la communauté internationale, la société civile afghane et le Gouvernement afghan au cours de la période considérée. Cette collaboration a porté notamment sur la négociation d'une convention sur le statut des forces de l'OTAN pour la mission de formation, de conseil et d'assistance qui prendra le relais après 2014 sous la direction de l'OTAN, la mobilisation des donateurs par le truchement du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et l'appui aux élections à la demande du Gouvernement afghan.

22. Les pourparlers sur le projet de texte de convention sur le statut des forces de l'OTAN ont débuté en janvier entre le haut représentant civil de l'OTAN et les représentants du Gouvernement afghan et se poursuivent. La mission qui doit prendre le relais après 2014 ne verra le jour que si les parties s'entendent sur le texte de la convention sur le statut des forces de l'OTAN.

23. Le haut représentant civil de l'OTAN est également étroitement associé aux mécanismes de financement actuel et pour l'après-2014, principalement par le truchement du Conseil commun de coordination et de suivi sur le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. La dernière réunion a eu lieu en janvier; la communauté internationale y a pris acte des progrès réalisés au cours de la dernière décennie, réaffirmé ses engagements vis-à-vis de l'Afghanistan et exhorté le Gouvernement afghan à faire davantage d'efforts dans des domaines clefs, tels que la stabilité macroéconomique et la lutte contre la corruption.

24. L'élection présidentielle et les élections provinciales seront des moments clefs de la période à venir en Afghanistan. C'est aux Forces de sécurité afghanes qu'il revient d'assurer entièrement la sécurité des élections. La FIAS continue d'apporter son concours aux Forces nationales et au Gouvernement afghan s'ils en font la demande; jusqu'à présent, il s'est agi principalement d'apporter un appui logistique et une aide au transport du matériel électoral. En janvier 2014, la FIAS a également facilité la mission exploratoire de l'Union européenne dans les provinces de Kandahar et de Nangarhar préalable à l'envoi d'une mission d'observation électorale. Le nombre des demandes d'appui a été inférieur à ce qui était attendu. Davantage de demandes devraient émaner des Forces de sécurité afghanes à l'approche des élections. Pour coordonner les activités liées aux élections, la FIAS a mis en place une cellule d'appui aux élections, qui collabore avec les branches du Gouvernement afghan chargées des questions de sécurité en vue des élections et informe la communauté internationale dans son ensemble de son rôle et ses activités.

25. L'inscription des électeurs et les préparatifs en vue de l'élection présidentielle afghane sont en bonne voie et continuent de bénéficier du soutien de la FIAS. La campagne électorale a débuté le 2 février 2014 pour les 11 candidats à la présidence; elle prendra fin le 2 avril 2014.

26. L'OTAN est représentée dans de vastes structures régionales, comme le Cœur de l'Asie et le Groupe de contact international. Les dernières rencontres de ces deux instances se sont déroulées en janvier 2014 à New Delhi et ont porté sur la coopération économique régionale, les élections afghanes et l'application du Cadre

de responsabilité mutuelle de Tokyo. Bien que la mise en œuvre des initiatives régionales puisse encore être améliorée dans de nombreux domaines, leur existence témoigne du soutien dont bénéficie l'Afghanistan.

Appui au développement

27. Les activités de redéploiement se sont accompagnées d'une diminution de la présence de la FIAS dans les provinces. La FIAS, qui apportait un soutien actif au développement, a donc réduit considérablement ses activités en la matière et continuera de les réduire jusqu'à la fin de la mission.

28. Seules trois équipes de reconstruction de province demeurent opérationnelles, dans les provinces de Helmand, Herat et Jawzjan. Afin d'atténuer l'impact du retrait des équipes de reconstruction de province, le Gouvernement afghan doit mettre en œuvre sa politique d'établissement des budgets provinciaux, assurer une bonne gouvernance et fournir au peuple afghan des services essentiels.

29. La Direction indépendante de la gouvernance locale est maintenant l'agence gouvernementale qui est chargée d'assurer les services auparavant fournis par les équipes de reconstruction de province. Les pays qui soutiennent les équipes qui sont encore là (Italie, Turquie et Royaume-Uni) coopèrent avec la Direction de sorte à atténuer les risques éventuels et à assurer une transition sans heurt.

30. Il importe que les élections soient crédibles, transparentes et ouvertes à toutes et à tous pour que la communauté internationale maintienne son financement.

Appui aux organisations internationales/à l'Organisation des Nations Unies

31. La mission de la FIAS touchant à sa fin, l'interaction et la coordination entre la FIAS et la communauté internationale prennent de plus en plus d'importance. Un groupe consultatif sur l'interaction civilo-militaire et un groupe consultatif sur la coordination civilo-militaire ont donc été créés au quartier général de la FIAS pour faciliter ces relations.

V. Redéploiement

32. Le redéploiement de la FIAS, qui ne se fait pas sans difficulté, demeure néanmoins en bonne voie. Les activités de redéploiement sont totalement en cohérence avec le plan de campagne de la FIAS, exploitant au maximum les ressources, les locaux, les infrastructures pour les déplacements et les lignes de communication.

33. Le personnel et le matériel quittent actuellement la zone d'opérations à un rythme acceptable, qui pourrait être ralenti par divers facteurs, dont les conditions météorologiques, la situation politique et les interceptions illicites/par les insurgés de chargements liés au redéploiement. Les pays qui fournissent des contingents à la FIAS ont enregistré en moyenne une diminution des effectifs de l'ordre de 11 400 militaires par mois pendant la période considérée. Les accords de transit bilatéraux et ceux conclus avec l'OTAN continuent d'être appliqués, grâce à un réseau efficace d'agents de liaison. Enfin, les moyens aériens stratégiques semblent être suffisants pour remédier aux capacités limitées des voies de communication terrestres.

34. La liberté de circulation constitue toujours l'une des principales préoccupations pour le redéploiement de la FIAS. Si les perturbations sur les voies de communication terrestres sont de courte durée en règle générale, ce trimestre, les manifestations organisées par le parti Pakistan Tehreek-i-Insaf dans le nord du Pakistan ont considérablement perturbé le transit de convois terrestres de la FIAS à partir de la fin du mois de novembre 2013.

VI. Situation à la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan

35. Le nombre des incidents de frontière a diminué d'environ 40 % par rapport à la même période l'année dernière.

36. La plupart des incidents se sont produits du côté afghan de la zone de coordination de la frontière, le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan. Les atteintes à la sécurité du côté afghan ont augmenté de 50 % environ au cours de la période considérée par rapport à la même période l'année dernière. Au cours de la période considérée, la majorité de ces atteintes (trafic d'armes de petit calibre et tirs indirects) se sont produites dans la province de Kunar.

37. Les différends frontaliers entre l'Afghanistan et le Pakistan demeurent une source de tension. La FIAS continue d'étudier les moyens d'améliorer les relations entre les Forces de sécurité afghanes et l'armée pakistanaise.

VII. Mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité

38. La FIAS continue de rendre compte de la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité et d'y concourir.

a) Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (Les femmes et la paix et la sécurité)

Les élections en Afghanistan

39. Un certain nombre de candidats à l'élection présidentielle ont participé à une conférence organisée à Kaboul en janvier par l'Association de défense des droits politiques des femmes, au cours de laquelle ils ont souligné à quel point il importe que les femmes participent davantage à la vie publique en Afghanistan et que les droits des femmes soient mieux protégés par la loi.

40. La Commission électorale indépendante a tenu récemment sa sixième réunion de coordination avec des associations de femmes, l'objectif étant de renforcer la participation des femmes aux prochaines élections. L'administrateur de la Commission électorale indépendante a demandé à toutes les organisations de la société civile, organisations gouvernementales et organisations non gouvernementales d'encourager les femmes à se porter candidates à des postes au sein de la Commission.

Intégration des femmes dans les institutions afghanes chargées de la sécurité

41. Il demeure difficile de recruter des femmes dans les Forces de sécurité afghanes et des scrutatrices en vue des élections. Sous la direction du Ministère

afghan de l'intérieur, des mesures sont prises pour mieux protéger les femmes qui travaillent dans la police et au Ministère, et leur donner des moyens d'action. Le Ministère afghan de l'intérieur continue de s'employer à atteindre son objectif, qui est de recruter et de former en tout 10 000 fonctionnaires de sexe féminin. La nomination de la première femme chef de police de district compte parmi plusieurs initiatives prises récemment; elle dirige maintenant le premier district de police à Kaboul. Il y a aussi eu des progrès dans les initiatives menées par le Ministère de la défense et ses responsables, qui ont engagé le dialogue avec les acteurs concernés et les parties prenantes pour favoriser l'intégration de la problématique hommes-femmes et l'application de ses politiques les plus récentes, tels que le plan de travail pour la période 2013-2016 de la Direction des droits de l'homme et de l'intégration de la problématique hommes-femmes et la politique d'accession des femmes aux postes de gestion.

Évaluation

42. Si les Forces de sécurité afghanes veulent continuer à bénéficier du financement de la communauté internationale et d'une légitimité aux yeux de la population, il faut qu'elles recrutent des femmes. S'il n'y a pas de femmes dans la police, les Afghanes ne déclarent pas les atteintes qu'elles subissent, qu'il s'agisse d'actes de harcèlement ou de violences.

43. Le fait que le Gouvernement afghan ne soit pas près de réaliser les engagements pris dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo en ce qui concerne les droits de l'homme et l'élimination de la violence à l'égard des femmes est un sujet de préoccupation. Si le Gouvernement afghan veut continuer à bénéficier du soutien de la communauté internationale, il doit démontrer qu'il continue à y avoir des améliorations et des résultats dans le domaine de la problématique hommes-femmes.

b) Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité (Le sort des enfants en temps de conflit armé)

44. Les enfants afghans continuent d'être recrutés et utilisés par des groupes armés, notamment les Taliban. Ils aident à fabriquer et à poser des engins explosifs improvisés et à transporter des provisions. Des enfants ont également été recrutés pour commettre des attentats-suicides.

45. Afin de réduire au minimum le nombre de victimes civiles, la FIAS continue à mettre en œuvre des systèmes de contrôles techniques, tactiques et procéduraux, lesquels ont entraîné une diminution conséquente du nombre des enfants tués ou blessés.

46. Des coordonnateurs pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé ont été nommés à tous les niveaux de la chaîne de commandement militaire de l'OTAN.

VIII. Conclusion

47. L'Afghanistan est entré dans une année décisive, qui prépare la voie à la décennie de la transformation. Le commandant de la FIAS demeure confiant que les Forces de sécurité afghanes ont les capacités nécessaires pour assurer la sécurité lors

des élections et de la période de transition qui suivra à la tête de l'État. Les élections de 2014 et la transition pacifique du pouvoir marqueront un tournant historique. Le succès de ces élections servira d'assise à un gouvernement stable et légitime.

48. Lorsque la mission de la FIAS prendra fin en décembre 2014, les Forces de sécurité nationales et les institutions afghanes chargées de la sécurité continueront de connaître des difficultés et des lacunes en matière de capacités. La FIAS s'emploie en priorité à prendre des mesures pour y remédier afin que les Forces et institutions de sécurité afghanes puissent fonctionner de manière autonome sur le long terme.

49. La communauté internationale, si elle maintient son engagement vis-à-vis de l'Afghanistan après 2014, doit prévoir un financement suffisant en faveur des Forces de sécurité afghanes ainsi que des effectifs pour mener la mission de formation, de conseil et d'assistance que l'OTAN est en train de planifier. Grâce à cette aide internationale, les Forces de sécurité afghanes pourront continuer à s'acquitter de leur mission et les institutions politiques et militaires afghanes seront renforcées.
